

« Louange à Dieu,
Que la Prière et la Bénédiction soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser aux participants à cet important séminaire consacré à l'étude d'un thème auquel Nous accordons un intérêt particulier dans le cadre de Notre souci d'encourager toutes les initiatives qui visent à activer le développement économique et social de Notre Royaume, à travers notamment la promotion des petites et moyennes entreprises en tant que l'un des moteurs essentiels du développement.

Il ne saurait échapper à votre esprit la révolution accélérée que connaît Notre environnement mondial dans les différents domaines du savoir des sciences, des différentes disciplines, des diverses technologies, des moyens de communication et d'information, révolution qui a conduit à l'émergence d'espaces où s'imbriquent les fonctions de production, de financement et d'échange et dont la dynamique a rendu caduques les frontières des économies nationales, ouvrant des perspectives infinies à une mondialisation tous azimuts qui impose sa loi à la foi aux marchés de biens, de services et des ressources humaines. Dans ce contexte, il est patent qu'aucun pays, quelles que soient sa dimension et ses potentialités, n'a d'autre alternative que de se qualifier pour mieux tirer profit des opportunités en vue d'accéder au progrès et à l'invulnérabilité qu'offre cette mondialisation et de se prémunir des risques de marginalisation et de retard qu'elle véhicule.

Si le nouvel ordre mondial, porteur d'une recomposition des rapports de forces dans le monde du prochain millénaire, est d'ores et déjà en place, de même que sa structuration et maîtrise des principaux éléments de son évolution, et ce, sous l'impulsion d'entreprises qui disposent d'un volume de production, de capacités de financement, de techniques managériales et des plans d'expansion qui transcendent les nationalités et les continents, il n'en demeure pas moins que la réalité économique concrète et les statistiques concernant aussi bien les pays nantis que ceux en développement illustrent dans les faits le rôle vital et de plus en plus important que jouent les petites et moyennes entreprises, à en juger par leur poids dans la production des richesses, la création d'opportunités d'emploi, l'assimilation des technologies nouvelles, la modernisation des méthodes de gestion, la généralisation des facteurs de prospérité, de bien être, le développement des relations sociales et l'évolution des systèmes culturels et des mentalités.

Parmi les manifestations qui commencent à marquer l'évolution des structures économiques dans les pays développés et dont la logique de développement actuel ne manquera pas d'ouvrir également aux pays en développement des perspectives prometteuses, il y a lieu de relever la tendance croissante des grandes entreprises à céder une partie de leurs activités à des petites et moyennes entreprises dont elles favorisent la création dans leur environnement direct ou lointain, en nouant tant avec elles qu'avec d'autres unités de production de biens et de services, des relations de partenariat et tout cela dans le but de rationaliser la gestion

de manière à garantir la consolidation des capacités de production et l'amélioration de leur compétitivité.

Mesdames et Messieurs,

La providence divine a fait que le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays à avoir opté pour l'économie de marché et la libre entreprise, et ce, à une époque où un tel choix constituait un pari difficile. Cette option participait de sa résolution de ne pas céder à la tentation de repli sur soi et d'éviter toute attitude d'hésitation ou de tergiversations, faisant prévaloir un choix audacieux d'intégration responsable dans le mouvement des mutations internationales, avec tout ce que cela exige comme réformes structurelles dans tous les domaines, réformes à même d'accroître la compétitivité de Notre économie nationale et d'améliorer sa capacité d'attrait des investissements quelles qu'en soient l'importance et la provenance. Ce choix clair a été opéré sous le règne de Notre Vénéré Père, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, grâce à Ses qualités de sagesse, de clairvoyance, à Sa capacité d'anticipation et à la pertinence de Sa démarche, et grâce aussi à l'inspiration de Dieu qui lui a conféré la sagesse de parier sur le génie de Son peuple fidèle et sur la capacité de celui-ci à relever les défis.

Nous sommes déterminé à fructifier les acquis réalisés dans le cadre de ce processus volontariste, suivant en cela la voie tracée par Notre Auguste Père, éclairé par les mêmes vertus et inspiré par les mêmes orientations clairvoyantes, visant en cela l'optimisation des performances de Notre collectivité nationale, en les portant au niveau référentiel admis pour la gestion des économies à même de garantir un développement durable, de générer un maximum d'opportunités de création d'emplois et de mettre le Maroc à l'abri des risques d'aggravation des disparités entre les couches sociales, les régions et les générations. Nous sommes conscient à cet égard que Notre Royaume est en mesure de mobiliser les acquis qu'il a accumulés sous forme de potentialités productives, d'instruments institutionnels, de compétences techniques et d'aptitude au partenariat international qui lui permettent d'accompagner les entreprises pour les préparer à relever le défi de la concurrence étrangère en tant que test décisif de leur capacité à garantir la qualité et le savoir-faire, à affronter l'âpreté de la compétition, déterminées à se placer à l'avant garde pour remporter la victoire en faisant preuve d'esprit d'innovation, d'initiative, d'adaptation rapide aux mutations et de souplesse face aux changements.

Mesdames et Messieurs,

Nous estimons à leur juste valeur les contraintes auxquelles fait face l'entreprise du fait des conditions d'accès aux marchés internationaux et des effets du démantèlement des protections douanières.

Nous sommes également conscients des défis et des obstacles qui se dressent sur la voie de la mise à niveau de Notre appareil de production, particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Tout comme Nous sommes convaincu que le processus de la mondialisation ouvre, en outre, des perspectives prometteuses devant Notre Royaume qui

ne tardera pas à en cueillir les fruits s'il réussit à mobiliser ses potentialités, ses ressources matérielles et humaines, tant au niveau de l'administration et du secteur privé, qu'à celui des institutions législatives et des organisations professionnelles et syndicales, afin d'accompagner le processus de changement nécessaire en faisant preuve d'audace, d'abnégation, d'attachement aux valeurs nationales et de confiance en soi.

Dans ce cadre, Nous attendons de Notre gouvernement de persévérer dans l'effort de mise à niveau du cadre institutionnel de Notre économie, de veiller à l'optimisation de toutes ses performances, à travers la préservation des équilibres macro-économiques nationaux et de planifier pour s'adapter aux critères et indicateurs que comptent atteindre dans leurs programmes et leurs méthodes de gestion les économies avec lesquelles Nous sommes appelés à traiter, dans le cadre du libre-échange.

Nous attendons également de lui de veiller à la simplification des procédures administratives, d'en réduire la complexité et de mettre un terme aux dysfonctionnements qui affectent certaines d'entre elles afin d'éradiquer ce qui constitue pour les investisseurs, particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, des obstacles qui annihilent la volonté d'innovation et des difficultés qui découragent l'initiative.

Nous veillerons, dans ce même objectif, à ce que Notre pays soit doté, dans les meilleurs délais, d'une Charte nationale devant constituer le fondement d'une stratégie contractuelle, sur la base de laquelle seront définis les droits et devoirs des différents partenaires concernés par le secteur de la petite et moyenne entreprise, et clarifiés les moyens devant faciliter leur mise à niveau et le développement de ce secteur, dans le respect des spécificités de ses besoins et des conditions de son fonctionnement.

Mesdames et Messieurs,

L'objectif du développement durable du secteur des petites et moyennes entreprises que Nous voulons atteindre, demeure tributaire de la prise de conscience, par l'ensemble des acteurs économiques, du rôle vital qui incombe à ce secteur et de leur engagement à veiller à l'adaptation de leurs méthodes de travail et de leurs pratiques de sorte à réagir et à répondre positivement aux dispositions de la Charte nationale après qu'un consensus se fut dégagé à son sujet et qu'elle fut adoptée conformément aux procédures constitutionnelles qui lui confèrent force de loi.

Nous saisissons, par ailleurs, cette occasion pour Nous adresser aux institutions financières les incitant, de nouveau, à accorder davantage d'attention à ce secteur, en veillant à adapter leurs méthodes d'évaluation de la faisabilité des projets, à mettre en place les structures d'accueil et les mécanismes de financement à même de lui permettre de se doter des ressources nécessaires à ses investissements et à son fonctionnement par le biais d'une mobilisation optimale des crédits étrangers qui lui sont destinés et d'une plus large affectation de l'épargne nationale à son profit, sans toutefois perdre de vue les exigences de préservation de la solidité

de notre système monétaire et financier et des fondements qui lui confèrent la crédibilité aux plans national et international.

Il est évident que le renforcement du tissu des petites et moyennes entreprises dans Notre Royaume est tributaire de l'attention qui sera portée à ce secteur par l'administration territoriale et les collectivités locales à tous les échelons et de leur engagement effectif et permanent à le soutenir et à lui faciliter la tâche. Ceci nécessite, vu l'importance du rôle de ces instances, que le degré de leur implication dans ce domaine soit l'élément déterminant dans Notre évaluation de leur performance et de leur capacité à répondre à nos attentes concernant la transformation profonde qu'elles doivent opérer dans la qualité de leurs pratiques, la méthode de leur gestion et la nature de leur comportement.

Au-delà de ces considérations, Nous souhaiterions Nous adresser aux petites et moyennes entreprises elles-mêmes pour leur dire que Nous attendons d'elles qu'elles consentent, elles aussi, les efforts nécessaires pour s'organiser et s'intégrer dans des réseaux d'alliances diversifiées tant au niveau des objectifs que des partenaires, afin qu'elles jouent pleinement le rôle que Nous attendons d'elles en matière de création de richesses, de multiplication des opportunités d'emploi, de diffusion de l'esprit d'innovation et d'initiative.

Nous comptons sur leur participation active et efficiente au progrès et à la stabilité de Notre société, à la promotion de ses valeurs authentiques incitant à la perfection de l'ouvrage, à la sincérité dans les relations et à la solidarité basée en toutes circonstances sur la justice et l'équité.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes persuadé que toute approche stratégique visant le renforcement de Notre système de production, l'enrichissement de son tissu et l'amélioration de sa compétitivité, doit être une approche globale. Le développement ne peut être réduit à des techniques, des moyens financiers ou des débouchés dont la responsabilité incombe à l'Etat ou à un quelconque opérateur dans le domaine économique et social. Le développement exige, au contraire, que l'acte de produire soit hissé au niveau d'une obligation responsable et objective ayant pour finalité la stabilité et l'immunité de la patrie en matière de croissance économique, de solidarité sociale et d'harmonie culturelle et spirituelle.

Ainsi, le développement est un processus de mobilisation qui requiert la conjugaison des efforts de toutes les forces vives du pays pour moderniser l'environnement de la production et aboutir à une convergence des vues et des ambitions légitimes de chacun des différents partenaires, sur la base de l'action honnête au service de l'entreprise en tant que moyen collectif de création de richesses et d'emplois. Il s'agit également de veiller, de manière collective, à la distribution équitable du revenu et du produit du labeur, car c'est le meilleur moyen d'inciter à la productivité et de promouvoir des relations civilisées au sein d'une société qui aspire à la paix et à la fraternité, entre ses différentes composantes et à assurer des conditions de vie dignes à tous ses membres, dans le respect de sa personnalité souveraine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Que Dieu vous aide et assure à vos travaux plein succès.

Que le Salut, la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur vous.
Mohammed VI Roi du Maroc
Fait en Notre Palais Royal de Rabat, le 29 novembre 1999 »

MAP